



LES RANDONNEURS DU PLAT PAYS

*Bourse aux Associations
Rue du 11 Novembre 1918
59140 DUNKERQUE*

Mme Sylvie DEULLY – Présidente

Courriel : lesrpp@gmail.com



Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport et Evènement
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX
Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie Financière

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul – 92000 Nanterre
Tél : 33 (0)1 70 96 63 40
Contrat n°4000716162 / 1

Dunkerque, le 15 mai 2026

NOTICE D'INFORMATION DU SEJOUR N° FR020321

Randonnées dans le Mercantour du samedi 19 juin au samedi 26 juin 2027

Niché à 850m d'altitude au cœur de la **Petite Suisse Niçoise**, dans les Alpes-Maritimes, le village vacances***. Les Portes du Mercantour domine la magnifique **vallée de la Vésubie** sous le soleil de Provence, aux pieds du massif alpin du Mercantour, à deux pas de la station thermale de Berthemont-les-bains et à quelques kilomètres du **Parc aux Loups**...

Le séjour est ouvert aux adhérents de l'Association, et titulaires de la licence FF Randonnée en cours de validité avec assurance RC et Accidents Corporels.

Ouverture possible :

- **Autres licenciés FF Randonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC et Accidents Corporels, ou,**
- **Titulaire du « Pass-Découverte » couvrant la totalité du séjour avec certificat médical de moins de 3 mois.**

Nombre de participants : 21 au minimum, 30 au maximum.

Dates : du samedi 19 Juin au samedi 26 juin 2027

Déplacements : - voitures personnelles avec possibilité de covoiturage géré entre les adhérents
o En cas de transport par le train : S'assurer que vous avez une place dans une voiture pour accéder aux départs des randonnées tout au long du séjour.

PROGRAMME :

Les participants sont attendus au Village Vacances CAP FRANCE - Les Portes du Mercantour à Roquebillière, samedi 19 Juin 2027 en fin d'après-midi.

Jour 1 : ACCUEIL, INSTALLATION Accueil au village vacances, en soirée nous nous réunissons autour d'un apéritif de bienvenue pour vous présenter le programme et répondre à vos questions. Diner et temps libre.

Jour 2 : Départ après le petit déjeuner vers LES MILLEFONTS. Nous parcourrons de vastes étendus d'alpages verdoyants dans ce haut-lieu ancestral du pastoralisme. L'itinéraire offre de vastes paysages panoramiques, la vue au sommet est à couper le souffle ! La palette de la journée est aussi ponctuée du bleu profond des multiples lacs des Millefonds.

Retour à l'hôtel, temps libre, diner et temps libre.

Groupe1:400m+/8km

Groupe2:600m+/11km

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
23, rue Raspail - 94200 Ivry-sur-Seine– Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 93.19Z – SIRET : 303 588 164 00069

Jour 3 : Départ après le petit déjeuner vers la VALLÉE DE LA GORDOLASQUE Vallée glaciaire où chemine La Gordolasque de vasques en cascades, entourée de géants de roc dans une majestueuse ambiance de haute montagne. Il n'est pas rare d'y croiser chamois et bouquetins sur les hauteurs !

Retour à l'hôtel, temps libre, diner et temps libre.

Groupe 1: 350m+/9km

Groupe2 : 550m+/12km

Jour 4 : Départ après le petit déjeuner vers SALESE C'est dans ce secteur du Parc du Mercantour, que le retour du loup en France a été officiellement constaté en 1991. Le caractère sauvage des paysages que nous admirerons ici y sont sans doute pour quelque chose...

Retour à l'hôtel, temps libre, diner et temps libre.

Groupe1:380m+/8km

Groupe2:600m+/12km

Jour 5 : journée temps libre avec déjeuner à l'hôtel ou sous forme de pique-nique.

Temps libre, diner et temps libre.

Jour 6 : Départ après le petit déjeuner vers la VALLÉE DU BORÉON Cascades rafraîchissantes, forêts de conifères et lacs de hautes altitudes sont au programme de cette journée au cœur du Parc du Mercantour où foisonne une flore remarquable et une faune bien souvent au rendez-vous.

Retour à l'hôtel, temps libre, diner et temps libre.

Groupe1:350m+/7km

Groupe2:550m+/10km.

Jour 7 : Départ après le petit déjeuner vers L'AUTHION Le panorama exceptionnel tout au long de l'itinéraire permet d'admirer la partie orientale du massif du Mercantour et les ultimes contreforts des Alpes qui plongent vers la Méditerranée. Aujourd'hui paisible alpage, le site de l'Authion rappelle par ses nombreux forts ruinés, l'histoire agitée qui a marqué cette zone frontière.

Retour à l'hôtel, temps libre diner et temps libre.

Groupe1:350m+/8km

Groupe2:500m+/12km

Jour 8 : Départ après déjeuner. Possibilité de panier-repas le midi.

Le programme définitif des randonnées sera présenté lors de la réunion d'information.

HEBERGEMENT :

Le village vacances Les Portes du Mercantour met à votre disposition **des chambres single, twin ou double**. Parce que passer de bonnes vacances, c'est aussi bien dormir, **toutes nos chambres sont équipées :**

- Literie 80x200cm ou 160x200cm.
- Salle de bain privative.
- TV écran plat et WiFi gratuit.
- Linge de lit et linge de toilette fournis.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 750 € par personne, en chambre double, pension complète.

Supplément pour chambre individuelle : 140 € pour le séjour par personne (sous réserve de disponibilités).

Le prix du séjour inclus les frais de gestion et d'immatriculation tourisme ainsi que la taxe de séjour.

Ce prix comprend :

- **Votre apéritif de bienvenue**
- **L'hébergement en chambre double avec sanitaire complet (lits faits et linge de toilette fourni)**
- **La pension COMPLETE (boisson à table – vin & eau, café au déjeuner inclus, du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du jour du départ.**

- Les animations de soirée.
- L'accès à toutes les infrastructures du Villages Vacances.
- Encadrement des randonnées en 2 groupes de niveau par des accompagnateurs en montagne professionnels (1 pour 15 participants)

Ne sont pas compris :

- Supplément chambre individuelle 140 € par personne dans la mesure des places disponibles
- Les dépenses personnelles
- Le voyage jusqu'à Roquebillière - 06450 et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
-Assurance Annulation fortement recommandée
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris »

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription.

Les organisateurs feront leur possible pour satisfaire l'ensemble des demandes de répartition.

Les pré-inscriptions sont ouvertes **à compter du 25 JUIN 2026 et jusqu'au 08 JUILLET 2026 auprès de l'Association. Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100 € (chèque à l'ordre de l'Association LES RANDONNEURS DU PLAT PAYS).**

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour, sera prise le **08/07/2026**. En cas d'annulation, le remboursement de la *pré-inscription* sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription.

Votre inscription deviendra définitive après signature et envoi de ce Bulletin avec le règlement du 1^{er} acompte **sous 8 jours**.

Le chèque de *pré-inscription* sera affecté en complément du règlement du 1^{er} acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive – et uniquement à ce moment là, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi. Assurance Annulation fortement recommandée.

PAIEMENTS :

Nous vous demandons au moment de l'inscription, en règlement du séjour, l'ensemble des chèques ou paiement assocconnect, et le cas échéant, un chèque pour les assurances.

Ceux-ci seront débités comme suit : en fonction des conditions de paiement

Pré-inscription de **100 €** – **Date limite 08/07/2026 – Encaissé le 31/07/2026**

1^{er} Acompte de **130 € par chèque** remis à l'inscription - **Encaissé le 31/07/2026**

Primes d'assurance (facultatives) souscrites à l'inscription - Encaissé le 31/07/2026

Supplément chambre individuelle : **140 €** remis à l'inscription - - **Encaissé le 31/07/2026**

2^{ème} Acompte : **230 €** - **Encaissé le 31/01/2027**

Solde du séjour **230 €** - **Encaissé le 30/04/2027**

Ou Possibilité pour le 2^{ème} acompte et le solde d'un règlement en 8 fois 65 € échelonnés de septembre 2026 à avril 2027 par Assoconnect.

Les chèques sont à établir à l'ordre de l'Association LES RANDONNEURS DU PLAT PAYS.

Les chèques vacances sont acceptés. Ceux-ci seront à remettre en une fois et en mains propres à l'inscription (**hors pré-inscription**).

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites, les contributions Immatriculation Tourisme, les dépenses administratives et d'organisation ainsi que les frais de résolution à hauteur de 30€ seront systématiquement dues, quelque soit le motif et la date d'annulation.

Aucun séjour écourté ou prestation non consommée durant le séjour à l'initiative du licencié ne fera l'objet d'un remboursement.

Assurance Annulation fortement recommandée.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 2360 kms aller-retour.

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place).

Les participants souhaitant voyager par le train sont priés de s'assurer qu'une place est disponible dans les véhicules pour se rendre aux points de départ de nos randonnées et visites.

Le Covoiturage est géré par les Adhérents.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION : Frais de dossier : 30 €

- Les conditions financières d'annulation du voyageur Cap France sont :

a) Annulation signifiée entre **la date de signature du contrat et 59 jours avant l'arrivée : retenue de 15%** du montant du prix du séjour, de 30 € pour frais de résolution, plus le montant des contributions EIT et UEIT, frais de gestion et des primes d'assurances éventuellement souscrites.

b) Annulation signifiée entre **60 jours et 30 jours avant l'arrivée : retenue de 30%** du montant du prix du séjour, de 30 € pour frais de résolution, plus le montant des contributions EIT et UEIT, frais de gestion et des primes d'assurances éventuellement souscrites.

c) Annulation signifiée entre **29 jours et 15 jours avant l'arrivée / retenue de 70%** du montant du prix du séjour, de 30 € pour frais de résolution, plus le montant des contributions EIT et UEIT, frais de gestion et des primes d'assurances éventuellement souscrites.

d) Annulation signifiée **moins de 14 jours avant l'arrivée : retenue de 100%** du montant total du séjour. Aucun séjour écourté ou prestation non consommée durant le séjour à l'initiative du licencié ne fera l'objet d'un remboursement.

Aucun séjour écourté ou prestation non consommée durant le séjour à l'initiative du licencié ne fera l'objet d'un remboursement.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé. En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Une réunion d'information sera programmée.

CESSION DU SEJOUR : Frais de dossier : 30 €

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant **titulaire d'une licence FF Randonnée en cours de validité avec assurance RC et Accidents Corporels ou d'un Pass- Découverte valide.**

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions Immatriculation Tourisme, les dépenses administratives et d'organisation, les frais de dossier ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquis à la structure organisatrice.

Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions Immatriculation Tourisme, les dépenses administratives et d'organisation et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association :

<https://www.lesrpp.fr> – Accueil – rubrique Voyages – guide des assurances/ Conditions générales de vente